Société de l'information: e-économie, impact sur les entreprises

2002/2145(COS) - 05/12/2002

Reconnaissant l'importance de la diffusion des technologies de l'information et des communications (TIC) pour la croissance, la productivité et l'emploi ainsi que les dangers provenant d'une fracture numérique, le Conseil a adopté des conclusions dans lesquelles il souligne la nécessité : - de soutenir les efforts destinés à combler les déficits de compétences numériques et à résoudre les inadéquations existantes, malgré le ralentissement économique et les changements structurels que connaît le secteur des TIC; - de fournir aux professionnels, en temps utile, les compétences, techniques et autres, qui intéressent le marché et qui sont indispensables pour garantir la mobilité des salariés; - de faire participer l'ensemble de la population active potentiellement disponible pour parvenir à réduire et à combler les déficits de compétences numériques et à résoudre les inadéquations existantes, en particulier par la prise en compte de la sous-représentation très marquée des femmes dans les TIC; - de favoriser le dialogue et les échanges de bonnes pratiques entre les parties concernées. Le Conseil approuve l'initiative de créer en 2003 un forum européen "eSkills" permettant d'institutionnaliser un dialogue ouvert entre toutes les parties intéressées et de servir de catalyseur aux actions destinées à répondre aux priorités dégagées par ce processus. La Commission est invitée à suivre de près et à analyser le déficit et l'inadéquation des compétences de base liées aux TIC ainsi qu'aux compétences numériques et à faire rapport au Conseil et au Parlement européen, avant la fin de l'année 2004. Les États membres sont invités à promouvoir la coopération entre l'entreprise, l'université et l'école, afin d'adapter les programmes d'enseignement et de les rendre suffisamment flexibles pour répondre aux exigences futures du marché et à promouvoir l'éducation et la formation tout au long de la vie afin de préparer la main-d'oeuvre à de nouveaux emplois et à une actualisation continue de ses compétences. Enfin, le Conseil encourage les entreprises et les partenaires sociaux à définir et à diffuser les profils professionnels liés aux TIC et au commerce électronique, à promouvoir un classement commun des compétences afin de pouvoir prévoir l'offre et la demande et à assumer leur responsabilité sociale pour améliorer la participation de l'ensemble de la population active disponible.